

sans danger, que la scopolamine n'était que de l'hyoscine, (Société de Thérapeutique, Paris, 11 Oct. 05) et qu'il fallait y regarder à deux fois avant d'injecter 3/50 gr. de cet alcaloïde sans avoir au préalable tâté la susceptibilité individuelle du malade. Qu'enfin (M. Tuffier dans la *Presse Médicale*) il valait mieux se contenter d'un seul anesthésique et ne pas faire courir plus de risques aux malades en leurs administrant simultanément plusieurs médicament dangereux. En dernier lieu la *Semaine Médicale* de Paris (8 Novembre 05) contient un plaidoyer en règle avec preuve à l'appui contre l'emploi de la scopolamine-morphine.

M. de Maurans, le rédacteur en chef de ce journal, repasse dans une première partie de son travail les cas de mort rapportés par les auteurs Allemands, ceux-là justement qui étaient tous étrangers à la scopolamine, et remettant les choses sous leur vrai jour il montre que plusieurs des chirurgiens ont attribué eux-mêmes les accidents à l'agent anesthésique. Il cite ensuite dix nouveaux cas qui sont pour lui notamment imputables à la scopolamine. Enfin il montre, d'après les expériences très complètes de M. de Stella, que la scopolamine tue les animaux d'abord en paralysant les centres respiratoires et en amenant l'arrêt de la respiration, ensuite d'une façon plus éloignée en amenant une dégénérescence graisseuse des organes, surtout du cœur et du rein.

Et voici comment il termine cet article remarquable que devraient lire tous ceux intéressés à cette question. "Aussi, quand à l'étranger on est sur le point d'abandonner la scopomorphinisation, aitions-nous à croire qu'en France où jusqu'ici aucun cas de mort n'a été publié, ce qui ne veut pas dire qu'il n'y en ait pas eu, — il ne sera plus question de ce mode d'anesthésie infidèle et dangereux suivant l'expression de M. Bakes.